



Conseil de sécurité

Distr. générale
18 juin 2009
Français
Original : anglais

Déclaration du Président du Conseil de sécurité

Le Conseil de sécurité ayant examiné, à sa 6145^e séance, le 18 juin 2009, la question intitulée « La situation concernant l'Iraq », son président a fait en son nom la déclaration suivante :

« Le Conseil de sécurité réaffirme son attachement à l'indépendance, la souveraineté, l'unité et l'intégrité territoriale de l'Iraq, et souligne l'importance de la stabilité et de la sécurité de ce pays pour le peuple iraquien, la région et la communauté internationale.

Le Conseil salue les importants efforts déployés par le Gouvernement iraquien pour affermir la démocratie et l'état de droit, renforcer la sécurité et l'ordre public et lutter contre le terrorisme et la violence sectaire dans l'ensemble du pays, et réaffirme son appui au peuple et au Gouvernement irakiens en ce qu'ils s'emploient à bâtir un pays sûr, stable, uni et démocratique, fondé sur l'état de droit et le respect des droits de l'homme.

Le Conseil réaffirme son plein appui à la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) qui donne des conseils, soutient et aide le peuple et le Gouvernement irakiens à renforcer les institutions démocratiques, à favoriser le dialogue politique sans exclusive et la réconciliation nationale, à faciliter le dialogue régional, à aider les groupes vulnérables, à renforcer l'égalité des sexes, à promouvoir la défense des droits de l'homme, notamment grâce à l'action de la Haute Commission indépendante des droits de l'homme, et à promouvoir la réforme du système judiciaire et juridique.

Le Conseil encourage la MANUI à poursuivre ses travaux en coordination avec le Gouvernement iraquien en vue d'aider à créer des conditions propices au retour librement consenti et définitif, en toute sécurité et dans la dignité, des réfugiés et personnes déplacées et se félicite de l'attention que tous les intéressés continuent de porter à la question.

Le Conseil souligne l'importance du rôle joué par la MANUI qui aide le peuple et le Gouvernement irakiens à promouvoir le dialogue, à atténuer les tensions et à trouver une solution juste et équitable aux différends frontaliers internes et appelle toutes les parties concernées à participer à un dialogue sans exclusive à cette fin.



Le Conseil souligne les efforts que fait la Mission pour aider le Gouvernement iraquien et la Haute Commission électorale indépendante à arrêter les procédures d'organisation d'élections. Il appuie fermement l'aide que la Mission continue d'apporter au peuple et au Gouvernement irakiens en prévision des élections.

Le Conseil félicite le Représentant spécial du Secrétaire général sortant, Staffan de Mistura, de l'action énergique qu'il a menée à la tête de la MANUI et exprime sa profonde reconnaissance à l'ensemble du personnel des Nations Unies en Iraq pour ses efforts courageux et inlassables. »
